

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Extrait du registre

Séance du 10 février 2026

Relative à la définition du coût de revient et tarification 2026 des formules déjeuner à destination des agents communaux

DL20260210SMR06 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 06 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt six, le mardi dix février, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Solène ETAME-NDENGUE membres suppléants

Représentés par pouvoir : Nicole BELLANGER donne pouvoir à Catherine PARDILLOS,
Cédric DE OLIVEIRA donne pouvoir à Alain ANCEAU.

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS, Anne DUMANT, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ANCEAU

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Conformément à la délibération du 27 juin 2023 portant sur la mise en place de formules déjeuner destinées au personnel communal exerçant en mairie, dans les écoles et les crèches de Fondettes depuis septembre 2024, il convient de fixer la tarification 2026 de ces repas spécifiques.

1/ REPAS AGENTS CTM sur la base d'un effectif annuel de 1 240 repas

Ces repas, destinés aux personnels travaillant en extérieur, répondent aux caractéristiques suivantes : 5 composantes, double ration, 20 % de bio.

Facturés 6,15 € (hors amortissements) en 2025, le coût réel 2025 est de 6,28 € (hors amortissement). Le coût de revient 2026 s'élève globalement à 6,80 € (hors amortissements) décomposé ainsi qu'il suit :

Coût alimentaire : 4,19 €

Coût général : 2,29 €

Coût spécifique : 0,32 €

Coût d'amortissement : 0,22 €.

Néanmoins, il est proposé de facturer ces repas au coût de 6,32 € déduction faite du coût d'amortissement. Ce tarif correspond à la déduction de 0,48 € / repas sur le coût prévisionnel des repas 2026.

2/ REPAS AGENTS Mairie, crèches et écoles sur la base d'un effectif annuel de 8600 repas

Il est proposé de poursuivre cette prestation en formule unique : Entrée / plat / dessert auprès des agents communaux exerçant en mairie, en crèche et dans les écoles. Caractéristiques : Pas de fromage, 20 % de bio. Pas de préparation sur site, ni vaisselle puisque la ville a investi dans des lunch box micro-ondables.

La formule s'est étendue depuis le 1^{er} septembre 2024 aux agents communaux exerçant dans les écoles publiques (moyenne de 40 repas / jour). Facturés 4,78 € en 2025, le coût réel est de 4,50 € (hors amortissement).

Le coût de revient 2026 est estimé à 5,15 € décomposé ainsi :

Coût alimentaire : 2,33 €

Coût général : 2,29 €

Coût spécifique : 0,31 €

Coût d'amortissement : 0,22 €.

Néanmoins, il est proposé de facturer ces repas au coût de 4,45 € déduction faite du coût d'amortissement et de la déduction de 0,48 € / repas sur le coût prévisionnel des repas 2026.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les contributions en fonctionnement 2026 émanant des collectivités adhérentes au syndicat mixte selon les modalités reprises ci-dessous :

VILLE DE FONDETTES		
CONVIVES	CTM	MAIRIE / CRECHES / ECOLES
FONCTIONNEMENT	6,32 €	4,45 €



Pour extrait certifié conforme
La Présidente,


Dominique SARDOU

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.